

# Conseils pour les parents/tuteurs

## Outil

**Ressource:** Créer des milieux attentifs à l'asthme

Il en revient aux parents et tuteurs de fournir à l'école des renseignements à jour sur l'asthme de leur enfant et sur les médicaments et le matériel requis. Ils devraient le faire au début de chaque année scolaire, peu importe si l'enfant est un nouvel élève ou non. L'école et le personnel devraient aussi être avisés lorsqu'il y a des changements concernant l'asthme de l'enfant qui auront une incidence sur sa routine, sa performance ou sa capacité à participer à des activités.

Voici une liste des responsabilités des parents et tuteurs à respecter pour favoriser la création d'une communauté scolaire attentive à l'asthme :

- **Préparer votre enfant à gérer son asthme à l'école :**

Veillez à ce que votre enfant :

- connaisse ses déclencheurs d'asthme et la façon de réduire son exposition à ceux-ci;
- sache lorsque son asthme s'aggrave et les étapes à suivre pour soulager et traiter les symptômes;
- connaisse la technique pour utiliser son inhalateur et la bonne dose à s'administrer, selon son âge;
- sache quand demander de l'aide;
- comprenne l'importance de porter sur lui son médicament en tout temps (selon son âge) et de ne pas le partager avec d'autres élèves;
- comprenne l'importance de faire de l'activité physique.

- **Aviser que votre enfant souffre d'asthme :**

Informez l'école et les membres du personnel enseignant concernés que votre enfant souffre d'asthme. À l'endroit indiqué sur le formulaire d'inscription, renseignez l'école sur l'asthme de votre enfant et les médicaments contre l'asthme auxquels il a recours. Songez à faire porter à votre enfant un bracelet MedicAlert™ ou autre accessoire semblable pour indiquer qu'il souffre d'asthme.

- **Travailler de manière collaborative pour aider un élève ayant l'asthme :**

Le *plan de soins* est un formulaire qui aide à l'accompagnement et à la responsabilisation des élèves ayant des affections médicales prédominantes comme l'asthme. En vertu de la Note Politique/Programmes no 161: Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie) dans les écoles de 2018, les conseils scolaires doivent établir un *plan de soins* pour aider les élèves ayant l'asthme. Le formulaire doit être rempli conjointement par le conseil scolaire, le personnel scolaire, le personnel enseignant, les parents/tuteurs et l'élève.

- **Veiller à ce que votre enfant ait facilement accès à ses médicaments contre l'asthme :**

- Votre enfant doit avoir facilement et rapidement accès à son inhalateur. Habituellement, dans le cas des enfants plus jeunes, l'inhalateur se trouve dans la salle de classe, alors que les enfants plus âgés le portent sur eux. Renseignez-vous sur la procédure de l'école concernant le rangement des médicaments contre l'asthme pour vous assurer que votre enfant a facilement accès à son inhalateur à l'école si des symptômes d'asthme se manifestent. De plus, vous devez remplir le formulaire du *plan de soins*. La Loi Ryan exige que les écoles fournissent un accès facile aux inhalateurs contre l'asthme lorsque les formulaires requis sont remplis et que les parents ou tuteurs des élèves de moins de 16 ans ont donné leur autorisation.
- Si votre enfant porte sur lui et utilise lui-même son inhalateur, veillez à ce qu'il :
  - ait son inhalateur de soulagement (généralement bleu) facilement accessible en tout temps (l'inhalateur doit être avec l'élève tous les jours et en tout temps);
  - sache quand utiliser l'inhalateur et comment le faire correctement;

- sache ce qu'il faut faire si son médicament de soulagement n'atténue pas ses symptômes ou ne fonctionne pas;
    - sache quand demander de l'aide;
    - ne partage pas son médicament avec ses amis;
    - sache que son inhalateur contient au moins 20 doses;
    - ait son nom inscrit sur son inhalateur et que ce dernier ne soit pas périmé;
    - avise le personnel enseignant chaque fois qu'il a recours à son médicament;
    - vous avise (parents/tuteurs) qu'il a ressenti des symptômes d'asthme à l'école ayant requis l'utilisation de son inhalateur.
  - Il en revient aux parents et tuteurs de s'assurer que leur enfant a au moins un inhalateur de soulagement pour l'école qui n'est pas périmé. Certains élèves peuvent avoir besoin de plus d'un inhalateur à l'école pour pouvoir en garder un dans leur casier, un dans leur sac à dos et un dans leur sac de sport. Le nom de l'élève doit être inscrit clairement sur chaque inhalateur.
  - Si votre enfant a besoin d'aide pour utiliser son inhalateur, notez-le sur son *plan de soins*, et assurez-vous d'inclure des renseignements sur la bonne manière d'utiliser l'inhalateur et de passer en revue la technique avec le personnel scolaire qui s'occupe de votre enfant.
  - Veillez à ce que votre enfant ait son inhalateur de soulagement lors des excursions scolaires. Préparez votre enfant pour les excursions scolaires et discutez des problèmes possibles avec le membre du personnel enseignant responsable. Assurez-vous que votre enfant sait comment et quand utiliser de façon sécuritaire son médicament contre l'asthme.
- **Établir des procédures à suivre pour gérer un cas d'asthme qui s'aggrave :**
    - Remplissez et retournez à l'école le *plan de soins* qui explique en détail la façon de gérer l'asthme de votre enfant à l'école. Ce formulaire contient une photo de votre enfant (si vous l'avez autorisé), les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, des renseignements sur les déclencheurs connus de l'asthme de votre enfant et sur son médicament de soulagement (y compris où le trouver) et la dose à administrer, ainsi que de l'information sur la façon de reconnaître les symptômes d'asthme et de prendre en charge un cas d'asthme qui

s'aggrave ou une crise d'asthme. La photo (dimension approximative – 2" x 2,5") devrait être récente, et l'on devrait y voir la tête et les épaules de votre enfant. Ce formulaire sera affiché (avec votre permission) dans la salle du personnel, la salle de santé/infirmier ou tout autre endroit approprié, et il sera placé dans le fichier du personnel enseignant suppléant pour l'en aviser.

- Remettez au personnel enseignant, à l'entraîneur, à l'animateur de loisirs et au chauffeur d'autobus une copie du *plan de soins* que vous avez rempli pour qu'ils connaissent les déclencheurs de l'asthme de votre enfant et les médicaments auxquels il a recours, et sachent quoi faire si votre enfant ressent des symptômes d'asthme.
- Passez en revue avec votre enfant son *plan de soins* pour qu'il le comprenne et sache comment gérer son asthme à l'école.

- **Identifier et réduire les déclencheurs courants de l'asthme de votre enfant à l'école :**

Discutez avec le personnel enseignant des déclencheurs de l'asthme de votre enfant. Assurez-vous que le *plan de soins* décrit ses déclencheurs d'asthme.

- **Encourager votre enfant à participer aux activités physiques et aux jeux :**

Discutez avec votre enfant des bienfaits de la participation aux activités physiques et aux jeux. Ne laissez pas l'asthme de votre enfant être un obstacle à sa participation au cours d'éducation physique, aux activités à la récréation, à des sports et à d'autres activités de loisirs.

- **Offrir des occasions au personnel scolaire, aux autres parents et tuteurs, aux élèves et aux bénévoles de se renseigner sur l'asthme :**

Devenez une personne-ressource en qui concerne l'asthme et discutez avec le personnel scolaire pour faire en sorte que l'école devienne attentive à l'asthme et qu'elle aide les enfants ayant l'asthme.

- **Collaborer avec d'autres personnes (par exemple, fournisseurs de soins de santé, santé publique, autres parents et tuteurs, partenaires communautaires) afin de créer des écoles attentives à l'asthme :**

Collaborez avec votre fournisseur de soins pour veiller à ce que l'asthme de votre enfant soit bien contrôlé, que votre enfant ait un inhalateur de soulagement qu'il peut utiliser à l'école, et qu'il possède les connaissances et les habiletés nécessaires pour bien gérer son asthme à l'école.